Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

Lettre à M. Hulot : « pas d’OGM, ni anciens ni nouveaux »

Par

Publié le 14/09/2017, modifié le 09/03/2026



Le 14 septembre 2017, de nombreuses associations, soutenues par des scientifiques et des citoyens engagés, demandent au ministre de la Transition Ecologique, M. Nicolas Hulot, de tout faire pour que les nouveaux OGM soient considérés comme des OGM, c’est-à-dire évalués et étiquetés.

Monsieur le Ministre,

Depuis le Grenelle de l’environnement, la France s’est dotée d’une réglementation plus stricte de la dissémination des OGM en milieu ouvert, d’un Haut Conseil des biotechnologies (HCB) ouvert aux

associations professionnelles et de la société civile concernées et, depuis 2014, d'une loi d'interdiction sur le territoire national de la seule culture OGM autorisée au niveau européen, le maïs. Votre engagement constant ces dernières années sur ce dossier n'est pas étranger à tous ces acquis.

Mais de nombreuses pressions se font jour pour exonérer de toute réglementation les OGM brevetés obtenus par de « nouvelles techniques » de génie génétique. Au prétexte que ces procédés seraient plus sophistiqués que la transgenèse, désormais qualifiée d'aléatoire, leurs promoteurs refusent délibérément de reconnaître que nombre d'entre eux nécessitent une transgenèse en amont et qu'ils font tous appel aux mêmes techniques connexes que la transgenèse (cultures cellulaires *in vitro* puis régénération de plantes entières). Ces techniques, à l'origine de multiples modifications génétiques non intentionnelles susceptibles de générer les risques graves pour la santé et l'environnement, ont justifié la mise en place de la réglementation des OGM. De plus, les brevets qu'elles permettent suscitent une très rapide concentration de l'industrie semencière. Il devient en effet impossible pour un paysan ou un petit semencier de sélectionner de nouvelles variétés sans utiliser des traits déjà brevetés et tomber ainsi sous la dépendance des quelques multinationales détenant les plus gros portefeuilles de brevets. Plus de la moitié du commerce mondial des semences est désormais accaparé par trois de ces multinationales. Alors que nous avons déjà perdu, selon la FAO (l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture), 75 % de la biodiversité cultivée depuis le début du siècle dernier, pouvons-nous accepter de remplacer les 25 % restant par quelques chimères génétiques jetables dès qu'elles arrivent en fin de brevet ?

Le HCB n'a pas résisté à ces pressions et a publié un avis demandant la déréglementation de ces nouveaux OGM, sans tenir compte de l'avis divergent d'un de ses experts scientifiques et sans attendre la recommandation de son Conseil économique, éthique et social. Cette publication a provoqué en avril 2016 la démission du scientifique censuré, puis de 7 organisations paysannes et environnementales.

Une contamination irréversible de la biodiversité sauvage

Par ailleurs, depuis quelques années, certains OGM envahissent les champs français en contournant la réglementation. C'est pourquoi on les appelle des « OGM cachés ». Il s'agit principalement de « variétés rendues tolérantes aux herbicides » (VrTH) par des procédés de mutagénèse. Ces cultures de tournesol et de colza provoquent une contamination irréversible de la biodiversité sauvage et exigent une augmentation constante des doses d'herbicide utilisées pour combattre la prolifération de ces « mauvaises herbes » tolérantes qu'elles génèrent [1]. La croissance des bénéfices des sociétés semencières et phytopharmaceutiques ne saurait justifier les préjudices sanitaires, environnementaux et agronomiques qu'elles provoquent.

Le précédent gouvernement, de nombreuses fois interpellé par des organisations agricoles et environnementales depuis 2012, n'a pris aucune mesure efficace pour réglementer ces OGM cachés. Ses tergiversations ont conduit neuf organisations paysannes et de la société civile réunies au sein de l'Appel de Poitiers à déposer un recours devant le Conseil d'État en février 2015. Avant de statuer, le Conseil d'État a lui-même saisi la Cour de justice européenne (CJE) [2] [3].

Pour toutes les raisons énoncées ci-dessus et sans préjuger de l'avis juridique qui sera rendu par la CJE et le Conseil d'État, les signataires de cette lettre ouverte vous demandent, Monsieur le Ministre :

d'appliquer l'intégralité de la réglementation OGM à tous les nouveaux OGM, quelle que soit la

technique de génie génétique mise en œuvre pour les élaborer ;
de rendre obligatoire la publication de l'information sur le procédé d'obtention lors de toute demande d'autorisation de mise sur le marché de semences ;
de suspendre l'autorisation de culture des « variétés rendues tolérantes aux herbicides » (VrTH) jusqu'à la mise en place d'une réglementation stricte permettant d'évaluer avant toute autorisation leurs impacts sanitaires, environnementaux, agronomiques et socio-économiques ;
d'exiger que le HCB, qui est sous votre tutelle, respecte les règles élémentaires de la démocratie qui s'imposent au fonctionnement de toute instance consultative ;
d'inscrire ces questions de protection de la santé, de l'environnement et de la biodiversité cultivée au cœur des prochains États généraux de l'alimentation.

Connaissant vos engagements sur toutes ces questions, nous espérons vivement, Monsieur le ministre, que vos nouvelles responsabilités sauront empêcher que des décisions risquées soient prises et voudront garantir, par des mesures et réglementations adéquates, la protection de la santé de nos concitoyens et de l'environnement.

Liste des signataires de la lettre

Marie Charlotte Anstett : chargée de recherches CNRS, Biogéosciences, UMR CNRS/UB 6282, université de Bourgogne, Dijon
Christophe Boëte : chargé de recherches IRD, Institut des sciences de l'évolution de Montpellier
Daniel Brèthes : directeur de recherche émérite au CNRS
Jacques Caplat : Agronome et anthropologue
Lounes Chikhi : directeur de recherches CNRS, Laboratoire évolution et diversité biologique, Toulouse
Frantz Depaulis : chargé de recherche CNRS en Ecologie et Evolution, Institut de biologie ENS (IBENS) Ulm UMR 8197
Philippe Desbrosses : docteur en sciences de l'environnement, président d'Intelligence Verte
Michel Dubromel : président de France Nature Environnement
Christian Gautier : professeur retraité de l'université de Lyon
Pierre Gérard : maître de conférences AgroParisTech, Paris
Sophie Gerber : chercheuse, Bordeaux
Isabelle Goldringer : chercheuse en génétique des populations
Jean-François Humbert : directeur de recherche INRA, élu du syndicat SUD Recherche INRA au conseil de l'administration de l'INRA.
Joël Labbé : sénateur écologiste du Morbihan
René Louail : paysan breton, ancien porte-parole de la Coordination européenne Via Campesina
Hugo Mathé-Hubert : BU-G19, postdoc, eawag (Swiss Federal Institute of Aquatic Science and Technology)
Laurent Palka : maître de conférences au Muséum national d'Histoire naturelle, Paris
Gilles-Eric Séralini : université de Caen Normandie, Département de Biologie et Pôle Risques, Qualité et Environnement Durable MRSH
Jacques Testart : biologiste, directeur de recherche honoraire à l'INSERM
Christian Vélot : généticien moléculaire à l'université Paris-Sud
Sophie Vriz : professeur université Paris-Diderot

Organisations :
Agir pour l'Environnement (APE)
Les Amis de la Confédération paysanne
Syndicat SUD-Recherche EPST de l'Inra
Collectif vigilance OGM et Pesticides 16
Comité de recherche et d'information indépendantes sur le génie génétique (CRIIGEN)

Comité de soutien aux Faucheurs Volontaires 49
Confédération paysanne
Fédération nationale d'agriculture biologique des régions de France (FNAB)
Foll'avoine
France Nature Environnement (FNE)
Générations Futures
Groupe international d'études transdisciplinaires (GIET)
Nature & Progrès
OGM Dangers
Réseau Semences Paysannes (RSP)
Sciences Citoyennes
Union nationale de l'apiculture française (UNAF)

[1] Eric MEUNIER, « OGM : la tolérance aux herbicides, une « innovation » non pérenne », *Inf'OGM*, 13 février 2012

[2] Charlotte KRINKE, Christophe NOISETTE, Pauline VERRIERE, « France / UE - La Cour de Justice sera consultée sur les plantes tolérant les herbicides », *Inf'OGM*, 6 octobre 2016

[3] Eric MEUNIER, « Exclusif : Inf'OGM publie les documents soumis à la CJUE sur les nouveaux OGM », *Inf'OGM*, 2 juin 2017

Adresse de cet article : https://infogm.org/lettre-a-m-hulot-pas-dogm-ni-anciens-ni-nouveaux/